

Conservatoire à Rayonnement Départemental de Bourg-la-Reine/Sceaux
**Informations utiles et modalités de
Réinscription**
Année scolaire 2025/2026

Vous trouverez dans ce mémento des informations sur les différents cursus proposés par le conservatoire ainsi que des informations pratiques pour votre réinscription et/ou celle de votre enfant.

Nous vous remercions de lire attentivement ce document et, lors de la réinscription, de signaler dans le cadre prévu à cet effet, les éventuels changements et les souhaits de votre enfant.

Pour procéder à une réinscription en ligne, veuillez suivre la démarche suivante :

- Accédez à votre espace personnalisé Rhapsodie sur <https://bourglareine.rdl.fr> et connectez-vous avec votre identifiant et mot de passe
- Sélectionnez l'élève à réinscrire dans la liste déroulante, puis cliquez dans la marge gauche sur [réinscription]
- Dans le formulaire qui s'affiche, vérifiez et rectifiez les informations concernant la situation de l'élève (par exemple : informations liées à l'état civil, à la scolarité, aux responsables légaux : **merci de bien vérifier les adresses mails...**)
- Dans le cadre vierge prévu à cet effet (partie inférieure du formulaire), précisez de manière synthétique :
 - Vos créneaux horaires **d'impossibilité** après l'école. Exemple : impossibilité le jeudi de 18h à 19h : judo),
 - Toute nouvelle demande
 - Demander ou ne pas demander de suivre des cours à l'annexe de Sceaux, 3 bis rue Marguerite Renaudin, 92 330 Sceaux (au-dessus du Cinéma Le Trianon),
 - Si l'élève, ou d'autres membres du foyer, sont inscrits dans un autre conservatoire du territoire Vallée Sud - Grand Paris (nom du conservatoire et discipline),

En cas de liste d'attente en instrument, indiquer si votre enfant souhaitera uniquement chorale

- Cliquez ensuite sur « Enregistrer la demande »
- Si plusieurs élèves étaient déjà inscrits en 2024/2025, procédez de la même façon pour chacun d'eux en sélectionnant le nom préalablement dans la liste déroulante. Attention ! Ne pas faire une demande pour un frère ou une sœur sur la fiche d'un autre membre de la famille, elle ne pourra pas être prise en compte.
- Cliquez dans la marge gauche sur l'onglet [Responsable légal] puis [documents] et déposez-y une à une les pièces obligatoires (voir liste ci-dessous) ainsi qu'une photo de l'élève au format JPEG en ayant préalablement nommé le fichier avec le nom et le prénom de l'élève.

Nota bene :

Si vous souhaitez préinscrire un futur nouvel élève, vous pourrez le faire via votre espace personnalisé Rhapsodie à partir du jeudi 19 mai 2024 à partir de 19h.

Pour toute demande exceptionnelle (changement de cursus, double cursus, parcours personnalisé...)

merci d'adresser un mail à Mme Hélène Bailly, responsable de la pédagogie et de la vie artistique :

helene.bailly@valleesud.fr

Liste des pièces à fournir

Pour nous permettre de traiter votre demande de réinscription, il est important de déposer en ligne une copie des documents suivants :

La grille tarifaire 2025/2026 sera affichée au conservatoire et publiée sur le site VSGP [Vallée Sud – Grand Paris – Vallée Sud – Grand Paris](#) et le blog du CRD www.professeurs-crd-blrscx.fr

	Initiation / Jardin, Éveil	Cursus complets Cycles 1, 2 et 3	Parcours personnalisés	Activités spécifiques	Activités d'ensemble
Justificatif de domicile pour les habitants du territoire Vallée Sud-Grand Paris*	X	X	X	X	
Attestation CAF de paiement et de quotient familial	X	X	X		
Formulaire de modalités de paiement 2025-2026	X	X	X	X	X
Les 4 pages de l'avis d'imposition 2024 (revenus 2023)	X	X	X		
Si vous ne souhaitez pas communiquer vos revenus veuillez compléter et déposer le formulaire de « Non remise d'Avis d'Imposition » - (Facturation au TARIF PLAFOND du cursus suivi)	X	X	X		
Lettre de motivation			X		
Certificat médical pour l'année scolaire 2025/2026	X pour l'éveil corporel	X pour la danse	X pour l'atelier chorégraphique		
Attestation responsabilité civile sur toute l'année scolaire 25-26	X	X	X	X	X

* Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge, Sceaux

****Ces pièces sont à nous transmettre impérativement via l'Extranet. Sans ces dernières, le tarif maximum sera appliqué pour votre facturation**

=====

INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique par Vallée Sud - Grand Paris. Elles ont pour seule finalité la gestion administrative et financière des élèves ainsi que l'établissement de statistiques. Elles sont destinées aux services du conservatoire.

Conformément au Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) UE n°2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation et de portabilité.

Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au conservatoire ou par mail à dpo@valleesud.fr ou à l'adresse : le Délégué à la protection des données, 28, rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses. Dans tous les cas, vous pouvez vous adresser à la CNIL : www.cnil.fr ; 3 place Fontenoy, 75007 PARIS.

Pour en savoir plus : www.valleesud.fr rubrique RGPD.

LES CURSUS

Eveil musical ou éveil corporel

À l'issue de l'année de Jardin Musical, un cours d'Éveil Musical ou d'Éveil Corporel ou d'Éveil Musical et Corporel est proposé aux enfants qui **seront scolarisés en grande section de maternelle en septembre 2025**. Ce cours hebdomadaire dure 45 min.

À l'issue de l'année d'Éveil, les élèves souhaitant poursuivre leur scolarité au conservatoire doivent faire un choix entre un cursus Musique ou un cursus Danse. Ils peuvent également s'inscrire uniquement en Chorale.

Les cursus

Le cursus s'organise en cycles :

- Le Cycle 1 correspond le plus souvent à l'école primaire (pour la danse, l'entrée en Cycle 1 est précédée de deux années d'Initiation),
- Le Cycle 2 correspond le plus souvent aux années collège,
- Le Cycle 3 correspond le plus souvent aux années lycée,
- Le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) conduit au Diplôme d'Études Musicales et valide une pratique artistique consolidée, autonome et éclairée.
- Le Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES) permet d'acquérir les connaissances et compétences pour prétendre à une poursuite d'études, dans l'enseignement supérieur.

Cursus Musique

Un cursus musique comprend 3 disciplines obligatoires :

- Un cours individuel d'instrument ou de chant lyrique,
- Un cours de formation musicale,
- Un cours de pratique collective.

Le temps de cours dans chaque discipline dépend du niveau de l'élève. Par exemple, en cycle 1 le temps de cours instrumental est de 30mn, 40mn en cycle 2 et 1h en cycle 3.

Formation musicale

Les professeurs se réunissent au mois de juillet pour procéder à l'affectation des élèves en cours de formation musicale. Ils disposent des informations concernant les impossibilités que vous avez signalées lors de votre réinscription en ligne et en tiennent compte dans la mesure du possible. L'affectation en formation musicale vous sera indiquée par mail fin juillet avec les jours et horaires de cours des élèves.

Disciplines collectives

Les élèves inscrits en 1ère et 2ème année de formation musicale ont pour discipline collective le chant choral.

En fin de Cycle 1, en fonction de l'instrument, une pratique collective instrumentale peut être proposée. Si l'instrument ne le permet pas les élèves concernés poursuivent la chorale.

La chorale reste un cours ouvert à tous.

À partir du Cycle 2 instrumental, la pratique collective peut se diversifier (orchestres, ensembles instrumentaux, MAA, jazz, etc...)

Inscription nouvelle en instrument

Si vous inscrivez votre enfant en cursus musique débutant (à partir du CP), merci d'indiquer un 1^{er} choix d'instrument ainsi qu'un 2^{ème} choix dans le cadre prévu à cet effet.

Listes d'attente en instrument

En cas d'indisponibilité dans une discipline instrumentale, des listes d'attente seront constituées en vue d'une affectation éventuelle en cours d'année. Il est conseillé aux familles de formuler deux vœux d'instruments. Ces listes d'attente ne sont pas reconduites d'une année sur l'autre mais sont traitées toute l'année.

La location d'instrument

Les élèves débutants peuvent bénéficier de locations d'instruments auprès du Conservatoire. Ces locations sont payantes et soumises à la signature d'un contrat. Elles sont limitées à une année, renouvelable si aucune autre demande prioritaire n'est déposée.

L'association des **Amis du Conservatoire de Bourg-la-Reine/Sceaux (ACBS)** dispose également d'un parc d'instruments à cordes destinés à être loués aux élèves débutants. Vous pouvez contacter les ACBS à l'adresse électronique suivante : amisduconservatoire@yahoo.fr

Cursus comédie musicale* :

Ce cursus s'adresse à des enfants entre 9 et 12 ans qui formeront une troupe dont le nombre est limité.

Les cours ont lieu le samedi après-midi.

Ce cursus comprend 3 disciplines obligatoires :

- Chant choral
- Atelier chorégraphique
- Expression scénique

L'admission des élèves est conditionnée à un test d'entrée : des informations sur les modalités pratiques vous seront communiquées début juin.

Filière voix* :

Ce cursus voix s'adresse aux élèves à partir de 7 ans

Il regroupe 3 cours obligatoires :

- Chant choral
- Formation musicale
- Technique vocale

L'admission des élèves est conditionnée à un test d'entrée : des informations sur les modalités pratiques vous seront communiquées début juin.

***Ces cursus pourront se mettre en place sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves**

Cursus danse

Un cursus danse comprend :

- Des cours de danse classique ou **contemporaine*** en fonction de la discipline choisie,
 - Des cours complémentaires associés obligatoires (musicalité du mouvement, FM danseurs...). L'affectation vous sera indiquée par mail fin juillet avec l'horaire de cours de l'élève.
 - Les séances d'ateliers ou de master classes programmées ponctuellement au cours de l'année (plus particulièrement pour les élèves de Cycle 2 et 3), les conférences Danse
- *Ce cursus pourra se mettre en place sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves**

Inscription nouvelle en danse

L'admission d'un nouvel élève en danse est conditionnée :

- par un test d'aptitude quel que soit l'âge et le niveau (débutant ou non),
- par le nombre de places disponibles dans les cours,
- par la disponibilité des élèves le mercredi après-midi pour suivre les cours complémentaires associés obligatoires à partir du niveau Initiation 1 et jusqu'en 3ème année du Cycle 1.

La date et l'horaire de convocation au test d'entrée (courant juin) vous seront communiqués par mail. L'admission des élèves testés en cours de danse sera précisée par mail dans les jours qui suivent le test. L'affectation vous sera indiquée par mail avant la rentrée avec les jours et horaires de cours des élèves.

Parcours personnalisés non diplômants

A partir de la fin du Cycle 2, les élèves n'étant pas en mesure de poursuivre un cursus complet ont la possibilité de suivre un parcours personnalisé. En musique, la pratique collective peut être assortie d'un soutien instrumental. En danse, le cours de danse classique s'accompagne d'une participation à l'atelier de danse contemporaine.

Si votre enfant souhaite un parcours personnalisé, merci d'adresser un mail à Mme Hélène Bailly, responsable de la pédagogie et de la vie artistique : helene.bailly@valleesud.fr en joignant un courrier précisant le projet de l'élève.

Cursus art dramatique

Initiation 1 pour les 13-14 ans

Ce cours d'initiation s'adresse aux adolescents de 13 et 14 ans qui souhaitent s'initier au théâtre. Le cours hebdomadaire dure 1h30 et se déroule le mercredi de 14h30 à 16h.

Initiation 2 pour les 14-15 ans

Ce cours d'initiation s'adresse aux adolescents de 13 et 14 ans qui souhaitent s'initier ou parfaire leur expression artistique. Le cours hebdomadaire dure 1h30 et se déroule le vendredi de 18h à 19h30.

Initiation Adultes à partir de 18 ans

Ce cours d'initiation s'adresse aux adultes souhaitant s'immerger dans l'univers du théâtre. Il offre un cadre idéal pour développer sa créativité tout en bénéficiant de la formation d'un professionnel. Le cours hebdomadaire dure 2h30 et se déroule le vendredi de 19h30 à 22h.

Cycle 1, 2 et 3

À partir de 15 ans sur test d'entrée

La date et l'horaire de convocation au test d'entrée vous seront communiqués par mail. L'admission des élèves testés en cours d'art dramatique sera précisée par mail dans les jours qui suivent le test.

SCHÉMA CURSUS

CRD BOURG-LA-REINE/SCEAUX

Année scolaire 2025/2026

